ASL VAL FLEURY – HIVER 2024

Dans ce bulletin :

- *Urbanisme*
- *Haies et limite de propriété*
- *La vitesse*
- *Nos amis les bêtes*
- *Travaux*
- *Vigilance*
- *Appel d'urgence*

ASL Val Fleury

32, Avenue Guillaume Apollinaire

91250 Saint Germain Lès Corbeil

GREGORY GRESENGUET

Président de l'ASL

gregory.gresenguet@gmail.com

06 64 50 68 30

INFORMATION GENERALES :

Eclairage public

L'éclairage public a été modifié en partie dans la commune occasionnant une forte diminution de la luminosité sur le Val Fleury.

Par endroit, on se retrouve plongé dans le noir. Par conséquent les piétons et les cyclistes sont plus vulnérables face aux véhicules qui circulent dans l'obscurité.

Cette situation peut également engendrer une augmentation des tentatives de cambriolages ou bien des actes malveillants.

La Mairie de Saint Germain a interpellé le Grand Paris Sud afin de remédier à cette problématique.

Dans l'attente d'une intervention de leur part :

RESTONS VIGILANTS !!!

Réfaction chemins

Depuis cet été, l'ensemble des résidents du Val Fleury ont la joie et le plaisir de circuler en toute sécurité sur les nouveaux chemins aux fonds des squares Bergson et Bernanos. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise qui a en charge l'entretien de nos espaces verts suite aux votes des propriétaires présents lors de l'AG du 12 mars 2023.

Certains propriétaires ont évoqué la pousse d'herbe entre les pavés. Les chemins seront tondus pour un rendu plus esthétique.

Haies et limites de propriété

Concernant les haies (en façade) et dans les virages. Il est impératif de tailler celles-ci à hauteur de 0.8m.

Mise en conformité de toutes les haies :

Nous rappelons que des accords ont été pris entre la Mairie et l'ensemble des ASL dans le cadre du PLU. Afin de les faire respecter, des actions sont menées par la Police Municipale sur l'ensemble des ASL.

RAPPEL :

Les haies de côtés et de fonds ne doivent pas dépasser 2m.

En ce qui concerne le dépassement de celles-ci sur les trottoirs nous rappelons que la largeur libre pour les piétons doit être d'au moins 80cm.

Le libre accès doit être laissé pour les équipements publics, surtout lorsque ces derniers sont en limite de propriété.

Site internet de l'ASL
http://asl.val.fleury.free.fr

Retrouvez sur le site de l'ASL, la liste des Membres du Conseil Syndical, tous les bulletins précédents, les comptes rendus d'Assemblée Générale, le Cahier des Charges, des informations, etc...

Merci de respecter et de faire respecter cette vitesse maxi sur l'ensemble de la commune.
Beaucoup d'enfants, de personnes âgées et de 2 roues circulent sur les routes du fait de l'encombrement des trottoirs par les voitures !
Nous comptons sur vous !

Nos amis les bêtes

Les propriétaires de chats et de chiens sont priés de respecter les espaces verts communs et les propriétés des autres résidents !

Ne pas laisser leur animal de compagnie divaguer et faire leur besoin sur ces espaces et ramasser leur déjection !

Faites-vous le porte-parole auprès d'autres propriétaires que vous croisez lors des sorties.

Rappel important :
En partenariat avec la Mairie, des panneaux ont été posés aux accès de nos espaces.

Sachez que vous êtes passible d'une amende pour DEJECTION CANINE !

Outre la sanction, pensez aux enfants qui aiment jouer dans ces espaces sans marcher systématiquement dans des crottes de chien !

Et rappelez-vous que marcher dedans ne vous portera pas bonheur !

Travaux

Nous rappelons qu'avant d'exécuter des travaux sur votre pavillon ou sur votre terrain, vous devez faire une déclaration de travaux ou demande de Permis de construire au Bureau de l'ASL : Commission Urbanisme PC - DT - CDC - PLU pour accord.

La réponse de l'ASL devra obligatoirement être jointe à la demande de déclaration de travaux OU demande de Permis de Construire en Mairie service Urbanisme, pour la recevabilité de votre dossier.
(les dossiers concernant l'ASL ou la Mairie sont identiques).

Vigilance

En cette fin d'année, soyez particulièrement vigilants : sur les démarchages à domicile, les courriers (SUEZ) les mails frauduleux et le téléphone.

En cas de doute sur les démarcheurs, n'hésitez pas à appeler la Police Municipale :
06 86 00 10 65
ou la Gendarmerie :
17 ou **01 60 75 22 22**